



www.mairie-bras.fr

N°28

Le journal de

Juillet / Août / Septembre 2016

Bras



DOSSIER
Eau et assainissement
p. 6-7

TRAVAUX

Une année ambitieuse
p. 4

URBANISME

La modification
du PLU
p. 5

JEUNESSE

La parole à l'école
La fête des enfants
p. 9



*Rencontre bien vivre au quotidien
23 avril*



Concert de l'école de musique - 2 juin



Opération jardinage - 20 juin



Fête de la chèvre - 5 juin

En bref.....

INSCRIPTIONS SCOLAIRES AVANT LA RENTRÉE 2016

AFFAIRES SCOLAIRES

(cantine / accueil de loisirs /
accueil périscolaire / NAPS) :

**inscriptions depuis le 4 juillet
et avant le 15 août 2016**

- Nouvelles demandes d'inscriptions : un dossier complet (regroupant la cantine, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et les NAPS) accompagné des pièces justificatives est à remettre à la mairie aux horaires d'ouvertures.
- Enfants déjà inscrits en 2015 : les parents doivent uniquement

le compléter par les pièces suivantes :

- Attestation du quotient familial de la caf ou l'avis d'imposition 2015.
- Copie de l'attestation de l'assurance responsabilité civile (nom + n° de contrat).
- Fiche individuelle d'inscription aux NAPS.
- Fiche sanitaire remise à jour
- Règlements intérieurs dûment signés

Dossier en téléchargement sur le site www.mairie-bras.fr
Plus d'infos : 04 94 37 23 40



TRANSPORTS SCOLAIRES

→ Pour tous les établissements (collège Joseph d'Arbaud, lycée Maurice Janetti...), vous devez remettre en mairie avant la rentrée scolaire :

- le dossier d'inscription rempli,
- la participation annuelle par élève : 70 € par chèque à l'ordre du Trésor public,
- 2 photos,
- un RIB pour l'aide individuelle au transport (concerne les familles dont la distance entre le domicile et le point d'arrêt le plus proche est supérieure à 1.5 Km).

Plus d'infos et dossier à télécharger sur le site www.mairie-bras.fr



Édito.....

Depuis le début de notre mandat, nous nous engageons à favoriser les échanges, les rencontres et à partager ensemble des moments de vie très simples mais tellement enrichissants.

Cette dynamique est impulsée par des travaux d'aménagement d'espace comme les abords de la salle des fêtes et demain par la réhabilitation complète de la place « Notre-Dame ». Mais aussi par le soutien toujours aussi fort de nos associations qui œuvrent à nos côtés pour vous proposer de nombreuses manifestations riches et diversifiées.

Cet été sera aussi marqué par la mise en place des dimanches piétons du 10 Juillet au 28 Août de 7h à 13h30. Cette initiative a plusieurs objectifs : redynamiser le du centre village, soutenir l'activité économique de nos commerçants, relancer le marché hebdomadaire en le diversifiant et en augmentant le nombre de commerces, favoriser les échanges et partager des moments de vie dans un lieu sécurisé où nous aurons le plaisir de nous retrouver et d'échanger.

Toutefois, ces initiatives ne peuvent rencontrer le succès attendu sans votre participation. Nous comptons sur vous pour soutenir cette dynamique et ainsi participer à rendre notre village plus attrayant.

Parallèlement, nous avons renforcé nos objectifs de propreté et de fleurissement de notre village. Un village propre doit être une priorité de chacun. Certes nous accentuons le travail du service technique sur ce point mais nous sommes trop souvent victimes des incivismes du quotidien.

Tous ensemble, faisons de Bras un village authentique, un village préservé, un village d'exception !

Franck Pero

Maire de Bras

Pour vous
tenir informés des
événements et des
actualités suivez nous
sur  notre
page Facebook
"Mairie de
Bras" !

Déjà plus de 450 abonnés...
Aidez nous à atteindre
les 500 !

RAPPEL SUR L'EMPLOI DU FEU DANS LE VAR

(Arrêté préfectoral n°2013-05-16)

Trois périodes sont définies pour le brûlage
des déchets verts :

- **Période rouge** (risque très fort) du 1^{er} juin au 30 septembre : il est interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit de faire du feu.
- **Période orange** (risque fort) du 1^{er} février au 31 mars : le brûlage est soumis à déclaration préalable en mairie concernant l'incinération de végétaux secs coupés issus de travaux forestiers, de travaux agricoles, de débroussailllements obligatoires ou de l'incinération de végétaux infestés par des organismes nuisibles.
- **Période verte** (risque modéré) couvrant le reste de l'année. Sans formalité administrative, l'emploi du feu est autorisé seulement pour les brûlages autorisés de végétaux issus de travaux forestiers, de travaux agricoles, des obligations légales de débroussaillage ou de végétaux infestés par des organismes nuisibles.

Attention toutefois à certaines règles qui doivent être respectées pour l'emploi du feu en période verte ou orange. Quelques exemples : pas de vent, présence constante à proximité des foyers, absence d'épisode de pollution de l'air...

En cas de doute, contactez la police municipale :
04 94 37 23 41 / 06 14 43 19 66 / 06 14 43 08 47

« Le Journal de Bras », journal municipal trimestriel n° 28
édité par le village de Bras,

Rédactrice en chef : Anne COUPLEZ
Directeur de la publication : Franck PERO
Conception : service communication

Ont participé à ce numéro : Harmonie BOLLA, Elen Charlet,
Anne COUPLEZ, Dominique DE PUYDT, Franck PERO, Jean-Pierre
RIVIER, Flora SINTES, la classe de CM2, les associations de Bras
Crédits photos et illustrations : Freepik, Pixabay,
Jean-Pierre Rivier, Christel P, H Bolla
Imprimeur : IPB Office Solutions, 83079 Toulon



L'année 2016 est une année ambitieuse en termes de travaux. La priorité de vos élus pour ce mandat est un retour aux sources, un entretien et une mise en valeur du patrimoine. Dans notre focus du dernier journal, nous avons identifié le patrimoine communal où des actions de réhabilitation sont entreprises. Notre ambition est de rendre plus attractif notre village et ainsi de développer notre activité touristique. Voici les chantiers en cours d'exécution.

LA MISE EN VALEUR DU LAVOIR

Notre volonté a été de mener une rénovation dans le respect de l'histoire du site. Ces travaux ont pris une envergure plus importante quand nous avons découvert les anciennes pierres enfouies sous le béton. Ces mêmes pierres sont réemployées pour que ce lieu retrouve toute son authenticité. Autre action vertueuse, les travaux sont entrepris par un « chantier école ». En association avec l'Atelier de la Pierre d'Angle, ce sont des étudiants qui œuvrent sur le lavoir permettant de transmettre le savoir à nos nouvelles générations.



LA FUTURE CRÈCHE "LES GRIBOUILLES"

Véritable équipement de proximité, cette infrastructure intercommunale pourra accueillir à terme jusqu'à 20 enfants. Elle sera accompagnée d'un Relais d'Assistante Maternelle (RAM) permettant de renforcer le maillage et les échanges autour de la petite enfance. Actuellement, le planning est respecté, la fin des travaux est programmée pour mars 2017. L'ouverture se fera dès l'obtention des autorisations administratives soit certainement après les vacances de Pâques.

LA TOITURE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Même si ce lieu ne sera pas restauré dans son intégralité, il est primordial de préserver l'ancien château de Bras. Ces travaux de réfection de l'intégralité de la toiture préservent et sécurisent le site (les multiples infiltrations d'eau avaient fragilisé les planchers menaçant le bâtiment tout entier). Il nous reste à trouver un projet complet de réhabilitation combinant les normes actuelles, la préservation du bâtiment et les finances de la commune. Nous avons déjà travaillé sur les hypothèses (logements, économie, salles associatives) mais les contraintes réglementaires rendent la tâche complexe notamment sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



L'ÉCLAIRAGE DU FOOT

On peut se réjouir du développement rapide de notre association de foot (AESB). Notre volonté est de soutenir cette dynamique sportive et de permettre l'évolution du club. Dès septembre, un tout nouvel éclairage viendra remplacer l'existant et couvrira l'intégralité du stade permettant de jouer dans de meilleures conditions et d'utiliser l'intégralité du terrain en nocturne.

LE RÉSEAU D'EAU

Nos 29 kilomètres de réseau d'eau potable constituent un réel enjeu d'avenir. Un chantier d'envergure a donc été lancé courant 2015 afin d'améliorer les performances de ce réseau. Ce sont plus de 200 000€ HT de travaux qui se sont terminés début juillet impliquant un meilleur maillage du réseau dans le but de mieux gérer les coupures d'eau. Aussi le renouvellement de canalisations vieillissantes, la mise en place de sondes acoustiques et de compteurs de sectorisation pour une meilleure gestion des fuites et la mise en sécurité des ouvrages par des alarmes anti-intrusion (obligation du plan vigie pirate).



Par délibération en date du 7 juin 2016, le conseil municipal a approuvé la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Certains se rappelleront nos promesses de campagne et surtout celle de ne pas « toucher » au PLU. Il faut insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une révision (qui porterait sur l'équilibre général et les principes fondamentaux du règlement) mais d'une procédure de modification visant justement au maintien de l'équilibre général sans changer les orientations initiales.

» » les zones définies en 2013 n'ont pas été modifiées

Ainsi les zones définies en 2013 (zones U : urbaines ; zones Au : à urbaniser ; zone N : naturelle ; zone A : agricole) n'ont pas été modifiées.

Il faut garder à l'esprit qu'en matière d'urbanisme la législation évolue sans cesse et cette modification était une nécessité pour notre commune afin de la préserver et de maintenir l'équilibre voulu lors de l'approbation initiale du PLU, le 14 mars 2013.

En effet la loi A.L.U.R (Accès au Logement et Urbanisme Rénové du 24 mars 2014) a introduit de nouveaux principes en matière d'urbanisme. À l'échelle de notre village il nous est apparu primordial d'anticiper la suppression du coefficient d'occupation des sols et des articles du PLU relatifs à la superficie minimale des terrains.

Nous avons profité de la procédure pour opérer quelques ajustements (réétudier certains emplacements réservés et préciser la rédaction de certains articles pour éviter les interprétations).

Et surtout, nous avons également introduit dans notre PLU les dispositions de la loi Grenelle II, de la loi Duflot et du Plan Local de l'Habitat de la communauté de communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien.



MODIFICATIONS PERMETTANT DE RESPECTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU PLU

L'essentiel du travail a été focalisé sur les modifications permettant de respecter la capacité d'accueil du PLU. Les objectifs affichés des nouvelles dispositions législatives sont de tendre vers une densification des espaces urbains existants. Nous n'avons pas d'autres choix que de nous y conformer tout en maîtrisant le développement des zones d'habitat très éloignées du village. À noter également que l'application stricte de la loi A.L.U.R sans réflexion globale sur l'intégralité de notre PLU aurait pu entraîner des incidences graves sur notre environnement telles que :

- l'augmentation de l'imperméabilisation des sols entraînant une aggravation du ruissèlement,
- l'augmentation du trafic routier,
- une pression sur les réseaux d'eau, d'assainissement et les équipements publics,
- la diminution de la superficie des espaces de respiration dans le cœur de village.

À titre d'exemple, la capacité d'accueil théorique du PLU est de 2821 habitants en résidence principale. L'application pure et simple de la loi A.L.U.R aurait, selon les estimations, permis la construction de 282 logements supplémentaires et augmenté ainsi le nombre de résidents à 3326 habitants permanents, bien au-delà des enjeux démographiques de notre village !

En conséquence, afin de conserver la densité souhaitée, il a été nécessaire de modifier les pourcentages relatifs aux emprises maximales des constructions. Le maintien d'espaces non imperméabilisés et végétalisés est assuré par les pourcentages d'espaces verts dans les zones UB, UC, et AUa.

Vous l'aurez compris, à travers cette modification, la volonté de votre équipe municipale est de faire de Bras un village attractif mais préservé et privilégier notre qualité de vie et notre bien-être ! ■



DOSSIER

LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Avec les difficultés économiques actuelles et la prise de conscience grandissante vis-à-vis de l'environnement, la gestion de l'eau est un sujet important qui préoccupe bon nombre d'entre nous.

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale, ce dossier fût l'un des premiers chantiers entrepris par votre équipe municipale. Après un an et demi, il était primordial de faire un état des avancées.

1ÈRE PHASE :

- Décembre 2014 : recrutement d'un bureau d'étude spécialisé dans la gestion de l'eau et l'assainissement ;
- 1^{er} trimestre 2015 : création de la commission extra-municipale ;
- 1^{er} semestre 2015 : vérification des obligations de Véolia sur le contrat en cours ;
- 1^{er} semestre 2015 : étude pour le meilleur mode de gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

VÉRIFICATION DES OBLIGATIONS DE VÉOLIA :

Avec l'aide du bureau d'étude, un contrôle a permis de mettre en évidence le fait que certaines obligations n'avaient pas été respectées. Suite à nos sollicitations, la plupart d'entre elles ont pu être

régularisées par Véolia comme la fourniture de plans des réseaux ou encore le remplacement de compteurs vieillissants. Toutefois, certaines obligations n'étaient pas encore conformes à nos attentes.

- En effet, les objectifs de rendement du réseau d'eau potable n'avaient pas été atteints durant 4 années (2012 à 2015). Ainsi, pour ce manquement, il a été facturé à Véolia une pénalité financière de 35 000€.

- Le curage du réseau d'assainissement n'avait pas été réalisé dans son intégralité. En compensation, Véolia a réalisé pour la collectivité 9 600€ HT de travaux sur la station d'épuration.

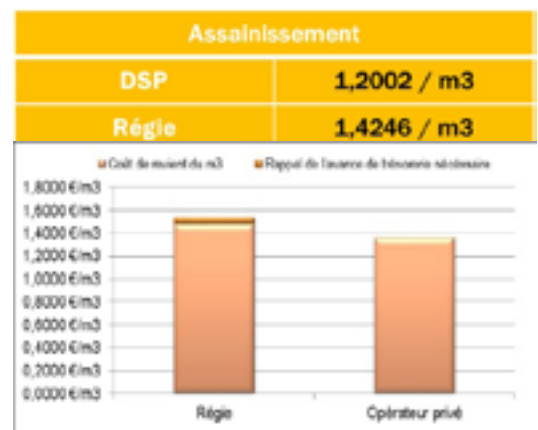
QUEL EST LE MODE DE GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT LE PLUS ADÉQUAT À BRAS ?

Chaque commune a ses particularités, et un mode de gestion des services de l'eau qui peut convenir à l'une peut être complètement inadapté à l'autre. Il en existe plusieurs mais 2 sont généralement les plus utilisés :

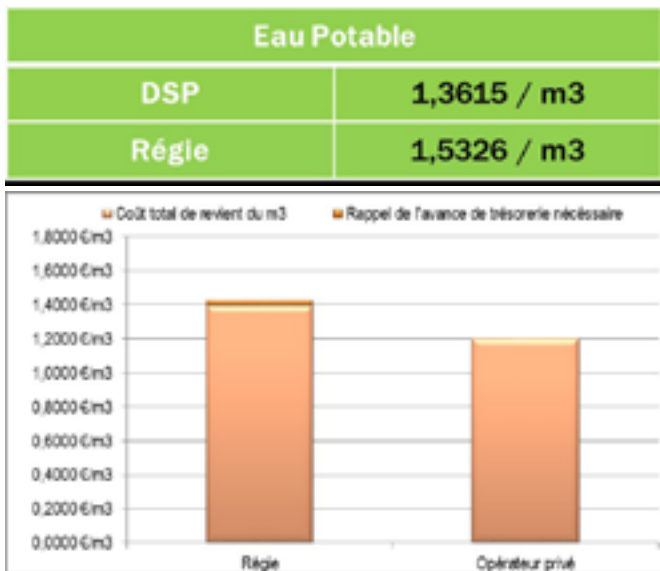
- Gestion directe par la municipalité (régie)

- Délégation de Service Public par affermage (DSP)

Initialement, notre volonté était de mettre en place une régie municipale. Mais la spécificité de la commune réside dans la longueur de son réseau (29 km) avec un faible volume d'eau distribué (environ 100 000 m³). Aussi, ce faible volume vendu ne permet pas de rendre économiquement viable ce type de gestion.



Face à ce constat, les élus ont jugé à l'unanimité lors du conseil municipal de juin 2015 que la DSP était le meilleur mode de gestion pour notre commune.



2^{ÈME} PHASE :

- 2^{ème} semestre 2015 : lancement de la consultation ;
- 1^{er} trimestre 2016 : négociation avec les candidats ;
- juin 2016 : validation des offres et mise en place de la facturation par tranche de consommation.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION :

Dès le lancement de la consultation, les élus et les membres de la commission extra-municipale ont voulu renforcer les obligations du futur délégataire en imposant des délais d'intervention plus courts, des visites d'ouvrages plus fréquentes, des comptes rendus réguliers aux élus, etc...

Deux offres ont été reçues de la part de la SAUR et VEOLIA mais toutes deux étaient très éloignées de nos attentes techniques et économiques. Nous avons donc amorcé une longue phase de négociation.

NÉGOCIATIONS AVEC LES 2 CANDIDATS :

Cette étape essentielle a permis de rapprocher au mieux les propositions de nos exigences financières et techniques. Après 3 tours de négociations, notre ténacité a été récompensée par l'obtention d'efforts conséquents de la part des candidats par rapport à leur offre initiale. Pour la SAUR, un gain de 55% sur l'eau et 31% pour l'assainissement et pour VEOLIA qui avait présenté une meilleure offre de base, un gain de 25% sur l'eau et 15% pour l'assainissement.

VALIDATION DES OFFRES ET MISE EN PLACE DE LA FACTURATION PAR TRANCHE DE CONSOMMATION :

Pour les deux contrats et après négociation, l'entreprise VEOLIA a présenté la meilleure offre technique et financière. Elle a donc été retenue par les élus lors du conseil municipal de juin 2016. Ces deux contrats prendront effet le 1^{er} juillet 2016.

QUELLE INCIDENCE SUR LES TARIFS ?

La municipalité œuvre depuis plusieurs années



afin de réduire au maximum les tarifs de l'eau et de l'assainissement. En 2010, les négociations avec Véolia ont permis une réduction de la part du délégataire de 19% sur l'eau et 4% sur l'assainissement mais aussi sur la part communale où les tarifs n'ont pas évolué depuis 2005.

Ce même objectif a animé toutes les réunions de négociation et cette volonté a permis d'atteindre de bons résultats.

Pour l'assainissement, le délégataire ayant beaucoup plus d'obligations en termes d'investissement, le nouveau contrat prévoit une augmentation de sa part. Toutefois, afin de neutraliser cette augmentation, les élus ont approuvé une baisse tarifaire de la part communale. Le prix de ce service sera donc inchangé (cf tableau).

ASSAINISSEMENT	VEOLIA		COMMUNE		TOTAL	
	ancien tarif	nouveau tarif	ancien tarif	nouveau tarif	ancien tarif	nouveau tarif
Abonnement	28,12 €	20,16 €	22,90 €	23,70 €	42,02 €	41,86 €
Prix au m ³	0,8604 €	0,9670 €	0,7849 €	0,6745 €	1,6453 €	1,6415 €
Exemple sur cons ^o de 120m ³	122,37 €	136,20 €	117,09 €	102,64 €	239,46 €	238,84 €

ASSAINISSEMENT	VEOLIA		COMMUNE		TOTAL	
	ancien tarif	nouveau tarif	ancien tarif	nouveau tarif	ancien tarif	nouveau tarif
Abonnement	27,82 €	27,74 €	14,13 €	14,13 €	42,05 €	41,87 €
Prix au m ³ (0 à 60m ³)	0,4496 €	0,3870 €	0,5495 €	0,4000 €	0,9991 €	0,7870 €
Prix au m ³ (60 à 120m ³)	0,4496 €	0,5000 €	0,5495 €	0,6000 €	0,9991 €	1,1000 €
Prix au m ³ (au-delà de 120m ³)	0,4496 €	0,7500 €	0,5495 €	0,6000 €	0,9991 €	1,3500 €
Exemple sur cons ^o de 120m ³	81,87 €	80,96 €	80,07 €	74,13 €	161,94 €	155,09 €

Pour l'eau potable, conjointement au renouvellement des DSP, et conformément aux préconisations de l'agence de l'eau, nous avons souhaité mettre en place la facturation par tranche de consommation. Cette méthode consiste à inciter à économiser cette ressource précieuse qu'est l'eau par la facturation. Plus on consomme et plus on paye. Trois tarifications progressives seront mises en place, les premiers 60 m³, puis de 60 à 120m³ et au-delà de 120m³. L'application des 3 tarifs se fera en rapport de votre consommation annuelle mais tous les abonnés bénéficieront de la première tranche tarifaire.

Pour information, actuellement 90% des abonnés de Bras consomment moins de 120m³ par an. Avec cette nouvelle facturation, tous ces abonnés constateront une baisse sur leur prochaine facture. En effet, tout abonné qui consomme moins de 135m³ par an payera moins cher que le tarif actuel. ■

Soyons des maîtres vigilants

DÉJECTIONS

Lorsque nous circulons sur les trottoirs, il est déplaisant de devoir constater que l'on vient de poser le pied dans un excrément de chien, bien que ce soit censé porter bonheur !

Ces déjections sont un véritable problème de salubrité publique. Elles sont bien évidemment interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfant et ce par mesure d'hygiène publique.



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal sous peine de verbalisation.

Les maîtres pris en flagrant délit de non-ramassage, hors des emplacements autorisés, encourent une amende de 3^{ème} classe d'un montant de 68 euros, infraction prévue et réprimée par l'article R.633-6 du code Pénal.



ABOIEMENTS

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (aussi bien le jour que la nuit), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

Durée, répétition, intensité...

Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage.

Les articles R.623-2 du code pénal et R. 1337-7 du code de la santé publique punissent d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe d'un montant de 68 euros, le fait d'être à l'origine de ces bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage. Une peine complémentaire de confiscation de l'animal peut être appliquée également.



RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS



Le 22 avril vous avez répondu présent (70 personnes) pour venir voir le **spectacle de marionnettes de Sinti Circus** présenté dans la salle du conseil.

Don de livres au mois de juin

De nombreux brasois sont venus récupérer des livres anciens ou récents. Grâce à ce don, de nouveaux livres seront à disposition à la médiathèque, où vous pourrez venir les emprunter ou bien les lire à l'intérieur.



Fête des jeux dans la cour de la mairie au mois de mai ! Une 60^{aine} de personnes est venue se divertir.



Du 2 au 17 juin, les photos du **club photo de Tourves** ont été exposées dans la salle du conseil, par thèmes différents avec un livre d'or mis à disposition.



La parole à l'école

LES OLYMPIADES

Un sport attendu !

Tout le monde attend les Olympiades avec impatience. Elles se sont déroulées le mardi 21 juin 2016.

Qui y a participé ?

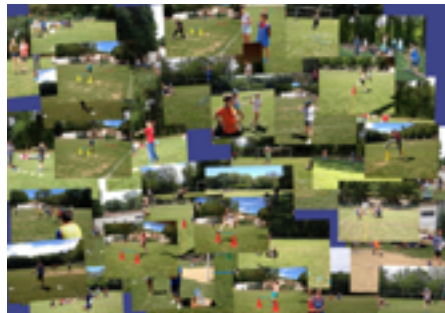
Toutes les classes primaires ont participé du CP à CM2, mais bien sûr il y a eu différentes distances et barèmes en fonction des classes, les CP /CE1 ont une plus petite distance alors que les CE2/CM1/CM2 ont eu des performances plus difficiles à réaliser. 181 enfants ont participé aux Olympiades.

Les ateliers

Beaucoup d'ateliers ont été organisés. Mais lesquels ?

Il y a eu premièrement le lancer de javelot, de balles et de vortex, ensuite

le relais puis différentes courses : la course de haie et de vitesse et enfin le saut : le triple bond, le saut en longueur.



Le déroulement des Olympiades

Les Olympiades se sont déroulées au stade de Bras. Les CM2 sont arrivés à 9h20 pour mettre en place tous les ateliers avant l'arrivée des classes de CP et CE1. Chaque groupe avec leur fiche de score a été dirigé vers un



atelier. Vers 11h15 les deux classes sont reparties à l'établissement scolaire. Les CM2 sont restés pique-niquer au stade, ils pouvaient ainsi attendre l'arrivée des autres classes. Les CE2 et les CM1 sont arrivés à 13h40. Malgré la chaleur, l'après-midi s'est déroulé comme nous le souhaitions.

Les récompenses

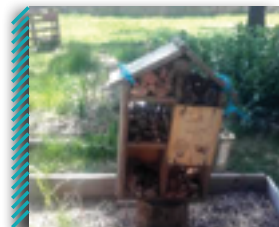
Vendredi tous les élèves ont été récompensés de leur participation aux Olympiades, Chacun a reçu une médaille (offerte par la mairie), la matinée s'est terminée autour d'un goûter, on a remercié les CM2 pour l'organisation des Olympiades.

Classe de CM2 - M. Doré

La fête des enfants, une belle clôture des activités périscolaires de l'année



Animée par un DJ répondant aux demandes des enfants, la fête a été appréciée pour les jeux, le spectacle et les stands présentés. Merci à tous pour votre participation !



La maison des insectes créée par les enfants de l'activité jardinage favorise le développement des plantes.

ESPACE OUVERT D'ÉDUCATION PERMANENTE - 2 EOEP À VOTRE SERVICE

L'EOEP, c'est libre gratuit et ouvert à tous (hors scolaire), c'est un lieu de proximité, d'échange et de partage des savoirs et des pratiques. C'est aussi :

- des Rencontres Débats & Ateliers de Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs (RERS)
- un centre de ressources avec des informations pratiques
- des actualités sur les concours, emplois, formations, métiers

- des renseignements sur les transports, associations et loisirs, culture locale
- Un Lieu d'apprentissage (documents pédagogiques de français, mathématiques, anglais)
- des ateliers d'assistance à l'outil informatique pour vos CV, lettres de motivations, recherches d'emploi

Toutes les infos sur la page Facebook : « L'EOEP Brignoles & Saint Maximin »

Contactez l'animatrice **Laetitia Rodriguez** : **04.98.05.26.46** ou **eoepvenceverte@acpm.eu**

PARRAINAGE DES JEUNES VERS L'EMPLOI – RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Chaque année, une cinquantaine de jeunes de la Mission Locale Ouest Haut Var bénéficient d'un accompagnement parrainage par un bénévole pour faciliter leur accès à l'emploi.

Comment ça marche ?

Le parrainage met en contact un adulte bénévole, actif ou retraité, et un jeune à la recherche d'un emploi. L'objectif est d'apporter au jeune un soutien et des conseils pour lui permettre d'améliorer ses démarches auprès des entreprises et d'augmenter ses chances de

trouver un emploi. La lutte contre toute forme de discrimination est au cœur du parrainage.

Quel est le rôle du parrain ?

Il guide le jeune dans ses démarches, l'encourage moralement en valorisant ses atouts, lui transmet ses connaissances du monde de l'entreprise, le conseille dans la rédaction de son CV, l'aide à préparer ses entretiens d'embauche, l'accompagne physiquement sur le terrain...

Quelles conditions pour devenir parrain ou marraine ?

Le bénévole doit être prêt à consacrer une partie de son temps libre à accompagner, aider, écouter

et conseiller un jeune. Il doit avoir un réseau professionnel et social actifs. Quel que soit le domaine d'activité ou le métier du parrain ou de la marraine, l'expérience et la connaissance du monde de l'entreprise est une force pour accompagner le jeune dans son projet.

Rejoignez notre réseau de parrainage pour l'emploi des jeunes en contactant Myriam Deschamps, animatrice parrainage au 06 84 38 42 99

Plus d'infos sur www.missionlocale-ohv.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook



Parole aux associations.....

L'aïkido à Bras



La Fédération Française d'AIKIDO est installée à Bras depuis plusieurs décennies, et plus précisément place des Allées dans l'ancien Hôtel des Allées.

Outre le siège fédéral qui assure la gestion des clubs et licenciés français, le bâtiment abrite également l'ECOLE NATIONALE D'AIKIDO qui est un centre de formation ; outre l'hébergement avec une quarantaine de couchages (dortoir et chambres), la structure possède un office de réchauffage, des salles de réunions et de restauration ; l'Ecole accueille dans le cadre de ce Centre de Formation des pratiquants de la France, y compris des Départements d'Outre Mer et même de l'Etranger pour des stages de formation

ou de perfectionnement ; ceux-ci sont organisés par des clubs, des Ligues et la Fédération et encadrés par les plus hauts techniciens français.

Ce Centre possède donc un dojo dans la tradition japonaise dans lequel se déroulent ces stages.

En dehors de ces stages, il y a chaque soir des cours d'AIKIDO, soit dans le cadre de l'ENA (mardi soir et mercredi soir), soit dans le cadre de l'association « Dojo des Allées », les lundis et jeudis soir à 19h avec des cours pour les enfants les lundis et mercredis.

Le Dojo des Allées se veut d'accueillir toute personne intéressée par la pratique de l'AIKIDO de Bras et des environs, notamment des débutants.

Contact pour les cours du lundi et jeudi : Mickaël MARTIN, 5^{ème} dan, 06 08 87 14 72 ou www.mickaelmartin.com

Contact pour l'ENA : JP Horrie – 06.07.14.30.47 - www.ena-aikido.com

État civil

NAISSANCES

■ DAUMAS Lana née le 8 mars à Marseille de Daumas Florian et Dubourg Sabrina ■ COURTOIS Morgane née le 15 avril à Toulon de Courtois Sébastien et Bigar Stéphanie ■ GUARCH-FERRER Gabriel né le 20 mai à Brignoles de Guarch-Ferrer Frédéric et Cohen Johanna ■ FONZO Jade née le 6 juin à Brignoles de Fonzo Julien et Melendez Sabrina ■ ATIENZA LATORRE Elsa née le 13 juin à Aix-en-Provence d'Atienza Latorre Bruno et Delforge Alexandra ■



MARIAGES

■ MAURIN Rémi et BENSE Rebecca le 21 mai ■ LEBRET Vincent et PINHEIRO Paula le 25 juin ■ VISCONTI Eric et GARCIA Anne-Marie le 25 juin ■



DÉCÈS

■ SCIANDRA Marie le 29 avril ■ GUGLIELMO Pierre le 1^{er} mai ■ REVERSAT Valérie le 20 mai ■



Bras Initiatives

Bras initiatives vous propose cet été des manifestations que vous retrouverez dans l'agenda, dont une petite nouvelle, la brocante musicale et multimédia le 28 août place des Allées, ou nous vous attendons nombreux !!! Tous les musiciens pourront venir faire leur "boeuf" à partir de 15h00. *Merci de nous contacter au 06.10.64.65.94 (par SMS).*

Conservatoire du Haut Var



VOUS RECHERCHEZ DES COURS DE MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE, ENSEIGNÉS PAR DES PROFESSEURS DIPLOMÉS, TALENTUEUX ET MOTIVÉS ? NE CHERCHEZ PLUS, LE CONSERVATOIRE DU HAUT VAR VOUS ATTEND !

Dans toutes les disciplines enseignées*, cet établissement vous proposera d'intégrer un cursus d'apprentissage complet, s'adaptant à tous les âges, tous les profils et tous les niveaux ! Notre mission première : former des artistes amateurs épanouis et autonomes.

Toutes les nouvelles inscriptions pour l'année 2016-2017 sont ouvertes depuis le mois de juin. D'ici-là, n'hésitez pas à suivre toute notre actualité sur notre site et notre page Facebook, afin de venir voir les nombreux

spectacles d'élèves !

Venez nous rencontrer ou contactez-nous pour plus d'informations !

* Musique, ateliers vocaux et instrumentaux, danse, théâtre.

CONSERVATOIRE DU HAUT VAR - Pôle Culturel de La Croisée des Arts Saint-Maximin-la-Ste-Baume
04 94 86 18 98
ecoleduhautvar83@gmail.com / [www.facebook.com / MusiqueDanseTheatreHautVar](http://www.facebook.com/MusiqueDanseTheatreHautVar)
www.conservatoire-haut-var.fr

La Bd en fête

La 13^{ème} édition du festival de BD ouvrira ses portes les samedi 24 et dimanche 25 septembre 2016 à la salle des Fêtes de 14h à 18h30 (entrée libre).

Organisée par l'association "La BD en Fête", une quarantaine d'auteurs et de dessinateurs sont invités à présenter leurs créations et à les dédicacer.

La littérature pour la jeunesse et les mangas seront mis à l'honneur particulièrement cette année.

Vous trouverez des albums d'occasion au stand "Lou Bédéou" et la librairie du "Bateau Blanc" pour les albums neufs à dédicacer.

Les bénévoles de l'association vous proposent un événement festif et culturel, pour la notoriété de notre village.

Petits et grands pourront dialoguer avec les artistes présents en toute convivialité.

Contact : 04 94 69 95 41 - alain.waerzeggers@wanadoo.fr

Provence États-Unis

LES CONCERTS D'HIVER

Vous avez été nombreux à assister à nos concerts de la saison 2015/2016 : une sérénade latine, le Très Grand Groupe de Gospel et ses 43 interprètes et dans un autre registre, la maîtrise Gabriel Faure et son cœur de 15 femmes.

C'est donc avec un très grand plaisir que nous vous présentons la saison 2016/2017 pour laquelle nous vous espérons aussi enthousiastes. Au programme : jazz avec Serge Jardin le 16 octobre, Véronique Mavros chanteuse, compositrice et arrangeuse qui a chanté avec Patrick Fiori et Hélène Ségara le 20 novembre et enfin une soirée Gypsie le 11 décembre.

Les dimanches à 18h, des musiciens et chanteurs de qualité à un tarif attractif (10€/pers, gratuit de 0 à 16 ans) et la possibilité de partager avec eux des repas facultatifs et amicaux sur inscription et supplément de 10€ maximum tout compris (entrée, plat, fromage, dessert et vin).

Contact : 06 18 80 75 73 - prvcatatsunis@aol.com

Valentin Haüy

Depuis plus de 125 ans, l'association Valentin Haüy agit en France, à travers plus d'une centaine d'implantations locales, pour aider celles et ceux qui perdent la vue à avancer malgré le handicap visuel et gagner une nouvelle autonomie au quotidien.

La correspondance de Bras propose depuis sa création :

- des cinés débats avec film en audio description en partenariat avec le CCAS
- la possibilité de retrouver le plaisir de lire avec les lecteurs « Daisy » audio
- des balades en tandem.

Nous disposons aussi de matériel informatique adapté sur lequel chaque personne



déficient visuel peut se former à cette technologie.

Enfin, nous avons déjà organisé des cours de locomotion pour 3 personnes afin de retrouver un maximum d'autonomie avec la canne blanche.

N'hésitez pas à nous contacter : 06 84 96 76 18 - correspondance.bras@avh.asso.fr www.var.avh.asso.fr

Agenda

JUILLET

- **Mercredi 13 à partir de 20h - Paëlla et Bal animé par l'orchestre Tropicana** - place Sadi Carnot - Réservation des repas en marie ou à la superette Utile (tarifs : adultes 15€, enfants - de 8 ans 8€, enfants - de 4 ans gratuit) - *Mairie (04 94 37 23 40)*
- **Samedi 16 à partir de 19h30 - Veillée contes sous les étoiles par une astrophysicienne** - chapelle Notre-Dame - *Bras initiatives (06 10 64 65 94)*
- **Vendredi 22 à 9h (durée 2h30 à 3h environ) - Visite guidée de Bras par M. Rosner** - rendez-vous devant la mairie - Rencontre avec des artisans, coopérative..., chaussures adaptées à la marche - *Bras initiatives (06 10 64 65 94)*
- **Vendredi 30 à 19h - Tournoi de belote** - salle des fêtes - *EBL (06 86 60 62 67)*
- **Du vendredi 30 juillet au mardi 2 août - Fête de la St-Etienne** - *Organisée par Bras en fête (04.94.69.90.23), les Amis de la St-Etienne (06.70.83.45.07), la roue d'Or de Brignoles (07 82 09 29 98), la Boule de Bras (06 80 17 78 97) et la mairie (04 94 37 23 40) - programme détaillé sur www.mairie-bras.fr*
 - **Vendredi 30 à 14h pétanque** - à 14h30 **pêche** à 21h30 **soirée dansante**
 - **Dimanche 31 à 6h30 procession de la St-Etienne** - à 11h **vin d'honneur** - à 14h **pétanque** - à 21h30 **grand bal**



AOÛT

- **Lundi 1^{er} et mardi 2 août - Fête de la St-Etienne**
 - **Lundi 1^{er} à 7h30 concentration cyclotouriste** - à 15h **grand prix cycliste** - à 14h **pétanque** - à 21h30 **bal musette**
 - **Mardi 2 août à 13h aioli et vin d'honneur** - à 15h **pétanque** - à 20h **macaronade** - à 21h30 **grand bal**
- **Vendredi 12 à 9h (durée 2h30 à 3h environ) - Visite guidée de Bras par M. Rosner** - rendez-vous devant la mairie - Rencontre avec des artisans, coopérative..., chaussures adaptées à la marche - *Bras initiatives (06 10 64 65 94)*
- **Dimanche 14 à partir de 19h30 - Dîner et bal populaire** - place Sadi Carnot - tarif : 15€- *Bras initiatives (06 10 64 65 94)*
- **Samedi 20 à 14h - Pétanque mêlée sociétair** - place des Allées - *La Boule de Bras (06 80 17 78 97)*
- **Dimanche 21 à 12h - Repas dansant** - salle des fêtes - *FNACA (04 94 69 90 78)*
- **Samedi 27 à 14h - Pétanque 2x2** - place des Allées - *La Boule de Bras (06 80 17 78 97)*
- **Dimanche 28 de 10h à 18h - Brocante, troc musical et multimédia, scène ouverte** - place des Allées - *Bras initiatives (06 10 64 65 94)*

SEPTEMBRE

- **Dimanche 4 de 14h à 18h30 - Forum des associations** - salle des fêtes - *Mairie (04 94 37 23 40)*
- **Mardi 6 à 20h - Conseil municipal** - salle du conseil - *Mairie (04 94 37 23 40)*
- **Samedi 10 à 14h - Pétanque 2x2** - place des Allées - *La Boule de Bras (06 80 17 78 97)*
- **Samedi 17 à 14h - Pétanque mêlée sociétair** - place des Allées - *La Boule de Bras (06 80 17 78 97)*
- **Samedi 24 à 14h - Pétanque 2x2** - place des Allées - *La Boule de Bras (06 80 17 78 97)*
- **Samedi 24 et dimanche 25 de 14h à 19h - Festival Bd en fête** - salle des fêtes - entrée libre - *BD en fête (04 94 69 95 41)*

NUMÉROS DES SERVICES

MAIRIE 04 94 37 23 40
secretariat@mairie-bras.fr
Lundi au vendredi 8h-12h -
mardi et jeudi 8h-12h et 15h-18h -
1^{er} et 3^{ème} samedis du mois 9h-12h

POLICE 04 94 37 23 40
police@mairie-bras.fr
Gauthier Pascal 06 14 43 19 66
Charlet Elen 06 14 43 08 47

ÉCOLE 04 98 05 12 99

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 06 18 35 17 30
Lundi au vendredi 7h30-8h40 et le lundi,
mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

ACCUEIL DE LOISIRS 06 18 35 17 30
accueildeloisirs@mairie-bras.fr
Mercredi 13h30-18h30 et vacances scolaires
(sauf vacances de Noël)

MÉDIATHÈQUE 04 94 37 23 47
hbolla@mairie-bras.fr
Mardi au vendredi : 15h30-18h00 - samedi :
9h00-12h30

CCAS 04 89 67 07 43
Lundi 9h30-11h30 ou sur rendez-vous
mercredi après-midi ou vendredi matin

NUMÉROS UTILES

CRÈCHE 06 71 05 80 00
Infos : *www.maisonenfance.fr*

DÉCHETTERIE 04 94 59 40 29
Infos : *www.porteduvar.fr*

CCSBMA : 04 94 59 40 29
(Enlèvement des encombrants, collecte des
déchets, assainissement non collectif)

VÉOLIA 09 69 329 328
(Gestion de l'eau)

POSTE 04 94 69 94 15
Lundi au samedi de 8h30 à 11h30

PERMANENCE DES ÉLUS

1^{er} et 3^{ème} samedis du mois, sans rendez-vous,
un élu est présent de 9h à 12h en mairie pour
répondre à vos questions. Pour les contacter :

Franck PERO, Maire - finances
fpero@mairie-bras.fr

Dominique DE PUYDT - Affaires sociales,
habitat, lien intergénérationnel
ddepuydt@mairie-bras.fr

Guy HERNANDEZ - Travaux
ghernandez@mairie-bras.fr

Christel SAÏDANE - Développement économique
et tourisme, école - *csaidane@mairie-bras.fr*

Stéphane BIDAUX - Culture, fêtes et
cérémonies - *sbidaux@mairie-bras.fr*

Anne COUPLEZ - Urbanisme et communication
annecouplez@mairie-bras.fr
urbanisme@mairie-bras.fr

Jean-Pierre RIVIER - Jeunesse & sports,
associations et conseil des sages
jprivier@mairie-bras.fr

